

Culture, Patrimoine
et Tourisme

Commission de classification
cinématographique du Manitoba

301, rue Weston, bureau 216
Winnipeg (Manitoba) R3E 3H4

Henry Huber, président
Courriel : hhuber@gov.mb.ca
Site Web : www.gov.mb.ca/filmclassification

204 945-1882 (tél.)
866 612-2399 (sans frais)
204 945-8962 (bureau)
204 945-0890 (télééc.)

DATE : 15 août 2006

Destinataires : Les propriétaires, gestionnaires et employés des cinémas et des magasins de détail qui vendent ou louent des films en vidéo et DVD et des jeux vidéos

Expéditeur : Henry Huber, président,
Commission de classification
cinématographique du Manitoba

N° de téléphone : 204 945-1882

OBJET: Application des restrictions d'âge pour regarder, louer et vendre des films en vidéo ou DVD et des jeux vidéo au Manitoba.

En vertu de la *Loi sur les divertissements* (C.P.L.M. c. A70) et les règlements y afférents, la Commission de classification cinématographique du Manitoba classe ou réglemente l'ensemble des films en vidéo et DVD et des jeux vidéo destinés au grand public ou à usage domestique au Manitoba. Quatre des six catégories de films comportent des restrictions d'âge que les cinémas et les magasins qui vendent ou louent des vidéos et des DVD sont tenus de mettre en application. Pour ce qui est des jeux vidéo, deux des six catégories ESRB comportent des restrictions d'âge.

Veuillez consulter les affiches, les brochures et les papillons publicitaires de la Commission ou encore son site Web (voir l'adresse ci-dessus) pour obtenir de plus amples renseignements sur la classification des films et des jeux vidéo.

Les quatre catégories de films comportant des restrictions d'âge sont comme suit :

1. **14 accompagné ou 14A :** Une personne doit avoir au moins 14 ans ou être accompagnée d'un adulte pour regarder, acheter ou louer un film de cette catégorie. En cas de doute quant à l'âge d'une jeune personne ou d'un adulte accompagnant un jeune de moins de 14 ans, il faut exiger la présentation d'une pièce d'identité valable.
2. **18 accompagné ou 18A :** Une personne doit avoir 18 ans et plus ou être âgée de 14 à 17 ans et être accompagnée d'un adulte pour regarder, acheter ou louer un film de cette catégorie. En cas de doute quant à l'âge d'une jeune personne (14 ans au minimum) ou de l'adulte qui l'accompagne, il faut exiger la présentation d'une pièce d'identité valable.
3. **Réservé ou R :** Une personne doit avoir 18 ans et plus pour regarder, louer ou acheter un film de cette catégorie. En cas de doute, l'adulte doit présenter une pièce d'identité valable.
4. **Adultes :** Une personne doit avoir 18 ans et plus pour regarder, louer ou acheter un film de cette catégorie. En cas de doute, l'adulte doit présenter une pièce d'identité valable.

Les deux catégories de jeux vidéo comportant des restrictions d'âge sont comme suit :

5. « **M** » (**Mature**) – **17 ans et plus** : Une personne doit avoir 17 ans et plus pour regarder, louer ou acheter un jeu vidéo de cette catégorie. En cas de doute quant à l'âge d'une jeune personne, il faut exiger la présentation d'une pièce d'identité valable.
6. **Réservé aux adultes 18 ans et plus** : Une personne doit avoir 18 ans et plus pour regarder, louer ou acheter un jeu vidéo de cette catégorie. En cas de doute, l'adulte doit présenter une pièce d'identité valable.

Remarque : Le fait de présenter une note ou une formule de consentement signée par un parent, ou d'avoir une telle note ou formule dans vos dossiers, afin de permettre à un jeune qui n'a pas l'âge requis de regarder, de louer ou d'acheter un film ou un jeu vidéo faisant l'objet d'une restriction d'âge est interdit aux termes de la présente loi et des règlements s'y rapportant. Les propriétaires, gestionnaires et employés des cinémas et des magasins de détail qui vendent ou louent des jeux vidéo et des cassettes vidéo et DVD qui ne respectent pas les restrictions en matière d'âge contreviennent à la *Loi sur les divertissements* (A70) et sont passibles des pénalités énumérées dans cette loi.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le président, M. Henry Huber, au 204 945-1882, le directeur, M. Ken Rodeck, au 204 945-0888, ou l'inspecteur M. Doug Smith, au 204 792-5872 (tél. cell.).